

Déclaration d'adhérence à l'Association économique swisscleantech

(Registre du commerce: CH-020.6.001.228-1)

Par la présente, la société (conforme au registre du commerce):

.....
 (le "Membre") déclare adhérer à l'association swisscleantech ("l'Association") sous les conditions suivantes:

1. Le membre s'identifie aux recommandations de la Charte swisscleantech.
2. Le membre est intégré officiellement par le comité directeur lors de sa séance suivant la réception de la déclaration d'adhérence.
3. La cotisation annuelle (500 CHF + 0.06% de la somme salariale AVS, en addition de 8% pour la taxe de valeur ajoutée de la contribution totale) est due un mois après l'intégration officielle. Pour une adhésion après le 1 mars, la première cotisation annuelle est adaptée en proportion aux mois restants de l'année au moment de l'intégration officielle à swisscleantech.
4. Les deux partis peuvent officiellement communiquer l'adhésion (sur leur page web et autres médias). Avant l'adhésion officielle, le nom ne sera pas publié.

Membre	
Personne de contact:	
Fonction:	
Téléphone personne de contact:	
E-Mail personne de contact:	
Adresse de correspondance:	
Produit / Branche d'activité:	
Nombre de collaborateurs:	Equivalents plein temps:
Codage NOGA selon OFS	
Signature(s) valable (conforme au registre du commerce)	
Nom et fonction du signataire:	
Lieu et date	
swisscleantech recommandé par:	

swisscleantech	
Signature du président Nick Beglinger	
Lieu et date	
Signature du directeur Oliver Schnyder	
Lieu et date	

Veuillez signer en double et envoyer à notre **centrale d'administration des membres:**
 swisscleantech, Minervastrasse 99, CH-8032 Zürich

Vous recevrez cette Déclaration d'Adhérence contresignée après la prochaine séance du comité directeur.